

Subventions au Sport de Haut Niveau - «Contrats d'Objectifs Sports Individuels» - Répartition pour l'année 1992

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le 5 février 1990, le Conseil Municipal se prononçait favorablement sur l'application du dispositif des contrats d'objectifs destinés à l'attribution de subventions aux clubs bisontins de haut niveau en sports collectifs.

Lors de sa séance du 16 décembre 1991, le Conseil Municipal approuvait le principe de l'extension de ce système aux disciplines individuelles.

Au cours de sa dernière réunion, le 26 mai 1992, la 11^{ème} Commission «Sports» retenait, compte tenu des critères élaborés et des résultats obtenus par les clubs bisontins concernés, les propositions de subventions suivantes pour l'année 1992 :

Clubs	Sommes allouées
CPB	80 000 F
PSB «Athlétisme»	5 000 F
Balise 25	7 500 F
La Saint-Claude	5 000 F
ASPTT Tennis de Table	10 000 F
SNB Canoë-Kayak	130 000 F
Etrier Bisontin	10 000 F
Franche-Comté Judo	40 000 F
Planoise Karaté Academy	10 000 F
Centre Ecole de Parachutisme	10 000 F
SNB Aviron	7 500 F
Besançon Kick Boxing	5 000 F
TOTAL	320 000 F

Le montant de cette dépense sera imputé sur le chapitre 945.180.691.90012 code service 20300 du budget primitif 1992.

M. GRAPPIN : Je voudrais simplement remercier le Service des Sports pour l'excellent travail qui a été réalisé pour la mise en place des contrats d'objectifs concernant les disciplines individuelles et je souscris entièrement à l'attribution des subventions. Néanmoins il serait bon de rassurer les clubs handisports qui ne figurent pas sur ce document, M. l'Adjoint peut nous confirmer qu'ils n'ont pas été oubliés et simplement qu'il est difficile actuellement de mettre en place les critères permettant l'attribution de ces subventions ?

M. FUSTER : Je confirme, Monsieur le Maire. On peut aussi féliciter l'Adjoint qui a participé très longuement à l'attribution de ces subventions, merci Monsieur GRAPPIN.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.